



Lettre mensuelle N°56 - janvier 2026

Informations communales

Vœux du maire

Madame le Maire, Jany-Claude SOLIS, les membres du Conseil municipal, les agents de la commune, les élus du Conseil municipal des enfants vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année et seront heureux de vous accueillir

le samedi 10 janvier à 18h00 à la salle polyvalente

Merci de confirmer votre présence au 05 55 75 85 01 avant le 6 janvier



**Ça s'est passé
en décembre**

Des incivilités toujours plus nombreuses

Malgré les interventions répétées, de la commune, nous sommes impuissants à faire respecter la loi. C'est pourquoi je me permets de mettre à l'honneur la famille la plus irrespectueuse de la commune.



Merci à la famille de Djamil BOUSQUET et de Manuel BERMUDEZ

- ♦ pour occuper illicitement notre parking
- ♦ pour déposer ses ordures ménagères n'importe où
- ♦ pour le non respect des règles périscolaires ou des règles d'urbanisme,
- ♦ pour s'être branché illégalement aux réseaux d'eau et d'électricité,
- ♦ pour les détériorations faites aux installations communales !



Pas de déchets en forêt... même les déchets verts !

Le dépôt de déchets en forêt est illégal, les déchets étant une forte source de pollution. Cela concerne aussi les déchets verts, ceux-ci pouvant permettre l'introduction de plantes exotiques envahissantes qui déséquilibreraient l'écosystème.

RAPPEL RECENSEMENT CITOYEN



Le recensement est une obligation légale pour tous, garçons et filles; celui-ci intervient dans les mois qui suivent le seizième anniversaire. Merci si vous êtes concernés de vous présenter en mairie !

Les prévisions de janvier

Collecte des encombrants



Une collecte est organisée le 26 janvier. Merci de s'inscrire auprès de la mairie au plus tard le 19 janvier.

Sont considérés comme encombrants ménagers :

- ♦ L'électroménager, les meubles, la faïence (évier, lavabo, bidet,...), les portes (non vitrées), les chaises, les bancs,
- ♦ Le petit matériel électrique, le petit matériel de jardin, les vélos, les jouets d'enfants...

Ne sont pas considérés comme encombrants ménagers :

- ♦ Le bois brut, les souches, les déchets verts, les gravats, les vitres, le grillage,
- ♦ Les pneumatiques, les matières dangereuses, les pots de peinture, les huiles,
- ♦ Le matériel agricole, les pièces de voiture, le matériel industriel,
- ♦ Les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre.

L'agenda de janvier

Lundi 5 janvier
Samedi 10 janvier
Jeudi 22 janvier

Rentrée des classes
Cérémonie des vœux à 18h00 à la salle polyvalente
PIMMS Mobile sur le parking de la place René Aymard de 9h30 à 14h00
Conseil communautaire aux Billanges à 18h

Samedi 24 janvier

Soirée Jeux de société organisée par Gym Tonic à partir de 16h00 à la salle polyvalente

Lundi 26 janvier
Samedi 31 janvier

Collecte des encombrants
Loto organisé par l'Association des Parents d'Elèves à la salle polyvalente

Téléphone mairie : 05 55 75 81 01

mail : contact@saintjouvent.com

Site internet : www.saintjouvent.com



www.facebook.com/StJouvent